

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2025-06-08 du 26 juin 2025 portant approbation du projet de subventionnement pour le financement de la Chaire d'enseignement – Recherche « Handicap, emploi et santé au travail » porté par l'Université Paris-Est-Créteil Val de Marne (UPEC)

Le Comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 351-7 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36, et 64.

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 3, 12 et 18 ;

Vu la délibération n° 2007-05-04 en date du 24 mai 2007, portant sur les modalités de dévolution des financements du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2007-05-06 en date du 24 mai 2007 portant sur la dénomination des financements dont peuvent bénéficier les employeurs publics au titre de l'article 3 du décret visé ;

Vu la délibération n° 2007-05-07 en date du 24 mai 2007, portant sur la répartition des compétences en matière de décisions de financement entre le comité national, les comités locaux et la directrice de l'Etablissement public FIPHFP ;

Vu la délibération n° du comité national du portant approbation du budget initial du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2025,

Vu le projet de convention de subventionnement du projet porté par l'Université Paris-Est-Créteil Val de Marne

Vu le projet de convention de subventionnement entre l'Université Paris-Est-Créteil Val de Marne et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique proposé par la directrice de l'Etablissement public ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- 1- le projet de convention de subventionnement **pour le financement de la Chaire d'enseignement – recherche « Handicap, emploi et santé au travail »** porté par l'Université Paris-Est-Créteil Val de Marne est approuvé, pour un montant de 45 000€ (quarante-cinq mille euros)
- 2- les dépenses résultant de l'application de la présente délibération seront imputées sur les crédits d'intervention du Fonds ;
- 3- la directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du Fonds et de sa publication sur le site internet du Fonds.

Délibération n°2025-06-08 du 26 juin 2025 portant approbation du projet de subventionnement **pour le financement de la Chaire d'enseignement – Recherche « Handicap, emploi et santé au travail »** porté par l'Université Paris-Est-Créteil Val de Marne (UPEC)

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 23

Nombres de membres votants : 16

Abstentions : 0


Nombre de voix « Pour » : 16

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée - ~~rejetée~~.

À Paris, le 26 juin 2025

La Présidente


Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice


Marine NEUVILLE